

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 16 OCTOBRE 2020

\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations  
au Secrétariat de la Mairie

### ORDRE DU JOUR

- ↪ Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Mise en accessibilité du stade
- ↪ Remplacement des postes informatiques de la mairie
- ↪ Spectacle culturel proposé par la CCVC pour l'année 2021
- ↪ Participation financière communale pour la destruction de nids frelons asiatiques
- ↪ Repas des anciens pour l'année 2020
- ↪ Repas offert au personnel communal pour l'année 2020, reformulation
- ↪ Commission action sociale : demande n° 2-2020
- ↪ Modification règlement garderie périscolaire
- ↪ Création d'un poste adjoint technique à temps non complet
- ↪ Questions et informations diverses

---

### OBJET : Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2020-03 : portant autorisation, à titre gracieux, d'occupation du domaine public (parcelle cadastrée WB n° 11) par la C.C.B.V.C. pour l'installation d'une purge automatique.
- D-2020-04 : portant approbation d'un devis pour la fourniture et la pose d'une bâche incendie au lieudit La Rabottière par l'entreprise BUSSEY & PROVOST pour un montant HT de 11 645 €.
- D-2020-05 : portant approbation d'un devis pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie auprès de FEPP, au prix HT de 1 315.36 €.

N° 47-2020

### OBJET : Mise en accessibilité du stade

Conformément à l'agenda prévisionnel de mise en accessibilité des bâtiments communaux, en 2020 étaient inscrits les travaux pour l'accès au stade et ses équipements, Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs artisans concernant la partie menuiseries par le remplacement des portes, la partie maçonnerie et aménagements extérieurs et la partie plomberie avec l'installation d'un sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite. Les devis des entreprises les mieux disantes sont présentés :

- Remplacement des portes, MENUISERIE BUTON POSE 3 762 € HT
- Maçonnerie et aménagements extérieurs, Entreprise HENOT 6 223 € HT
- Installation d'un sanitaire PMR, Entreprise DOMIELIS 1 203 € HT

Le Conseil municipal, après examen des travaux envisagés, à 15 voix FAVORABLES

- approuve les devis tels que présentés pour un total HT de 11 188 €,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux,
- accepte qu'un virement de crédits d'un montant de 1 500 € soit effectué pour provisionner l'opération comptable 201 « Aménagement et cadre de vie » par prélèvement sur les dépenses imprévues d'investissement.

## **N° 48-2020**

### **OBJET : Remplacement des postes informatiques de la mairie**

Après avoir entendu l'exposé présenté par l'adjoint en charge du dossier,  
Le Conseil municipal décide, à 15 voix FAVORABLES,

- l'achat du serveur pour un montant HT de 4 706.80 €
- le remplacement de 3 postes informatiques équipés avec maintenance du serveur et des postes en location (LOA) sur une durée de 36 mois pour un loyer mensuel HT de 367.95 €

auprès de la société FEPP et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent. La décision sera mise en œuvre lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2021. La société BERGER-LEVRAULT sera sollicitée pour le transfert des données des progiciels de la mairie.

Madame le Maire s'engage à solliciter de la société FEPP un geste commercial pour recycler un poste du secrétariat au profit du service technique.

## **N° 49-2020**

### **OBJET : Spectacle culturel proposé par la CCBVC pour l'année 2021**

Le spectacle initialement prévu dans le cadre de la saison culturelle 2020, a été reporté en 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Il faut savoir qu'une option avait été posée sur 2021 pour la présentation d'un concert « Passions baroques » musique française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle incluant des animations auprès des écoles.

Bien que le spectacle de 2020 n'ait pas été financé par la CCBVC sur l'exercice mais reporté en 2021, la CCBVC n'assurera qu'un seul spectacle en 2021.

Il est demandé aux élus de se positionner pour permettre le financement du spectacle non pris en charge par la CCBVC, pour un montant de 2 500 €. La somme devra être prévue au BP 2021 en fêtes et cérémonies.

Le Conseil municipal considère l'intérêt culturel de maintenir au maximum des animations culturelles sur la commune, avec l'objectif aussi de rompre l'isolement dans un contexte rendu difficile à cause de la pandémie.

La décision est prise, à 15 voix POUR, d'accepter de budgétiser en 2021 le concert « Passions baroques » pour un montant net de 2 500 €, au compte 6232.

Il est entendu que la C.C.B.V.C. relaiera l'information via son site et la commune assurera la promotion de l'animation auprès des habitants.

Certains conseillers municipaux émettent quelques réserves quant à la faisabilité de la présentation aux dates retenues, en raison du contexte sanitaire.

**N° 50-2020**

**OBJET : Participation financière communale pour la destruction de nids frelons asiatiques**

Il a été constaté une recrudescence des nids de frelons asiatiques qui présentent un danger pour l'homme et la santé, pour l'environnement et notamment le risque apicole.

Il est proposé une mesure incitative visant à combattre les nids de frelons asiatiques sur le territoire communal, en accordant une participation financière à hauteur de 30 % du coût total, sur présentation d'une facture acquittée plafonnée à 150 €, soit une participation maximale de 45 €.

Le Conseil municipal accepte, à 15 voix POUR, d'instaurer une participation financière à hauteur de 30 % du coût total, sur présentation d'une facture acquittée plafonnée à 150 €, soit une participation maximale de 45 €. Cette mesure est effective immédiatement, uniquement sur le territoire communal et les crédits sont prévus au budget.

Un article sera inséré dans le bulletin municipal pour en informer les habitants.

**N° 51-2020**

**OBJET : Repas des anciens pour l'année 2020**

Sur proposition de la commission communication et après avoir entendu ses motivations présentées par l'adjoint délégué à la commission,

Considérant le contexte pandémique lié au Covid-19, et notamment le caractère de vulnérabilité des personnes de plus de 65 ans,

Le Conseil municipal décide, à 15 voix POUR, d'annuler en 2020, le repas traditionnellement offert aux personnes de plus de 65 ans.

La commission a suggéré qu'un projet de remplacement soit proposé, lors du 1<sup>er</sup> semestre 2021 dès que les conditions sanitaires seront satisfaisantes.

**N° 52-2020**

**OBJET : Repas offert au personnel communal pour l'année 2020, reformulation**

Historiquement il était offert un repas en fin d'année à l'ensemble du personnel communal où étaient conviés également les conjoints (payant), les conseillers municipaux en exercice (payant 50 %) ainsi que les conjoints (payant).

Le contexte sanitaire rend difficile l'application de cette coutume, il est donc proposé une variante en offrant des chèques cadeau « Tir groupé » d'une valeur de 50 € délivrés par Sodexo, utilisables dans de nombreuses enseignes.

Ce jour, l'effectif du personnel communal compte 8 employés, ce qui représenterait un coût de 412 € (frais de gestion et d'envoi compris).

Le Conseil municipal accepte cette suggestion à 15 voix FAVORABLES.

Les crédits sont prévus au budget 2021 et Madame le Maire est autorisée à signer toutes pièces s'y rapportant.

**N° 53-2020**

**OBJET : Commission action sociale : demande n° 2-2020**

DÉCISION

**VOTES = 15 voix POUR**

Un dossier d'aide financière, présenté par l'assistante sociale, a été examiné par la Commission d'action sociale concernant une famille en difficulté.

Après examen de la situation et contact avec l'assistante sociale, un avis favorable a été émis pour accorder une aide ponctuelle de 300 €, versés directement au Trésor public dans l'objectif de réduire la dette consécutive aux factures d'eau impayées.

Le Conseil municipal accepte de valider la proposition de la commission d'action sociale et charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**N° 54-2020**

**OBJET : Modification règlement garderie périscolaire**

Comme suite à la réunion de la Commission scolaire du 15 octobre 2020, il a été proposé un additif au règlement de la garderie périscolaire actant la fin de l'accueil des enfants à la garderie à 8 h 15, sachant que les enfants doivent être sortis des bâtiments à 8 h 20.

L'article 3 sera ainsi rédigé :

**Article 3** - Le matin, les parents doivent impérativement accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur de la garderie pour une prise en charge par le personnel communal, l'accueil se faisant jusqu'à 8 h 15.

Le personnel communal n'est pas responsable d'un enfant non accompagné, qui arrive à la garderie.

Le Conseil municipal entérine la proposition de la commission scolaire, à 15 voix favorables, sachant que le règlement fera l'objet d'une nouvelle distribution auprès des parents.

**N° 55-2020**

**OBJET : Création d'un poste adjoint technique à temps non complet**

Le recrutement de trois personnes, comme il avait été discuté en séance du 4/09/2020, dans le cadre de la mutualisation avec la C.C.B.V.C. n'a pas été concluant, seule une personne a des disponibilités correspondant aux besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal approuve, à 15 voix favorables, la création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet, 24.85/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, pour une durée d'un an, sur la base d'un contrat de droit privé CUI, bénéficiant d'une aide de l'État.

Mme le Maire est autorisée à signer toutes les pièces relatives aux démarches de recrutement, sachant que l'emploi est destiné à renforcer le service scolaire / périscolaire et le service entretien des locaux. Les crédits nécessaires à la rémunération sont prévus au budget.

**OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS**

Chacun des élus concernés, Président d'une commission, est invité à prendre la parole.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

## **OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- La salle des fêtes sera de nouveau proposée à la location à partir du 01/01/2021, dans le respect des contraintes sanitaires imposées par les services préfectoraux définies au moment de la location. Les réunions ponctuelles organisées par des associations seront permises, suivant le protocole des gestes barrières.
  
- La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le **04/12** mais une autre réunion sera programmée en novembre pour décider de l'attribution du marché aux entreprises concernant les travaux de la Sibillerie ainsi que l'emprunt correspondant (les ordres de service devant être signés impérativement pour le 15/11, délai de rigueur pour l'obtention de la D.E.T.R. 2020).

*Fait et affiché à LUZILLÉ, le 22 octobre 2020.*

*P/ Le Maire,  
L'adjoint délégué  
Alain CHANTELOUP*